



PREFECTURE ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 18 - MARS 2014

SOMMAIRE

91 - Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

Secrétariat Général

Arrêté N °2014062-0004 - DDT 91 Arrêté de subdélégation générale de signatures.....	1
Arrêté N °2014062-0005 - DDT 91 Arrêté de subdélégation de signature d'ordonnancement secondaire	6



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2014062-0004

**signé par
le Directeur**

le 03 Mars 2014

**91 - Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Secrétariat Général**

DDT 91 Arrêté de subdélégation générale de
signatures



PREFET DE L'ESSONNE

Direction départementale des territoires

**ARRETE N° 2014- DDT-SG-BAJ – 122 du 3 mars 2014
portant subdélégation de signature**

Le directeur départemental des territoires

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 29 janvier 2014 nommant Monsieur Yves RAUCH directeur départemental des Territoires de l'Essonne, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts en qualité de directeur départemental des territoires de l'Essonne, à compter du 1er mars 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-DDT-SG-035 du 22 janvier 2013 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Essonne au 1^{er} janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-DDT-SG-065 du 5 février 2013 rectifiant l'arrêté n°2013-PREF-DDT-SG-035 du 22 janvier 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014 – PREF – MC- 2014-011 du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Yves RAUCH ;

VU l'avis favorable de M. le Préfet de l'Essonne en date du 28 février 2014 ;

A R R E T E

Article 1er : Dans le cadre de la délégation conférée à Monsieur Yves RAUCH, délégation de signature est également conférée aux agents désignés ci-après, conformément au tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2014 – PREF – MC- 2014-011 du 28 février 2014 susvisé :

•M. Olivier de Soras, directeur départemental adjoint des territoires, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12.**

•M. Patrick BRIE, adjoint au directeur départemental des territoires, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12.**

•Mme Evelyne FERET, secrétaire générale à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1 ; 3.**

•Mme Isabelle CLAVEAU, chef du service transport et sécurité routière, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 10a1 ; 10a2 ; 11 ; 12.**

•Mme Amandine CABRIT, chef du service prospective, aménagement et urbanisme, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 7a1 ; 7a2 ; 7a4 ; 7a5 ; 7a7 à 7f5 ; 9h1 ; 9h2.**

•Mme Natacha NASS, adjointe au chef du service prospective, aménagement et urbanisme à compter du 1^{er} septembre 2013, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 7a1 ; 7a2 ; 7a4 ; 7a5 ; 7a7 à 7f5 ; 9h1 ; 9h2.**

•M. Simon MOLESIN, chef du service habitat et renouvellement urbain, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 9a à 9g.**

•M. Tristan MOUYNA-HAINRY, adjoint au chef du service habitat et renouvellement urbain, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 9a à 9g.**

•M. Baptiste BLANCHARD, chef du service environnement, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 8.**

•M. François MILHAU, adjoint au chef du service environnement, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 8.**

•M. Pascal HERVE, chef du service ingénierie du développement durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2.**

•M. Étienne DRAGIN, adjoint au chef du service ingénierie du développement durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2.**

•M. Yves GUY, chef du service économie agricole, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 5-1 à 5c4 ; 5d2.**

•Mme Catherine BLOT, adjointe au chef du service économie agricole, à compter du 1^{er} avril 2014, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1e2 ; 5-1 à 5c4 ; 5d2.**

•M. Hugues LACOURT, chef du service territorial d'aménagement nord-ouest à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1d ; 1e2 ; 7b1 ; 7b2 ; 7b4 ; 7b6 ; 7b8 à 7b26 ; 8g1 ; 9g ; 9h2**

•M. Pascal HERVE, chef du service territorial d'aménagement sud par intérim, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1d ; 1e2 ; 6 ; 8g1 ; 9g ; 9h2**

•Mme Myriam SAIDI, adjointe à la chef du service territorial d'aménagement sud, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1d ; 1e2 ; 6 ; 8g1 ; 9g ; 9h2**

•M. Jean-Pierre GREGOIRE, chef du service territorial d'aménagement nord-est, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1d ; 1e2 ; 8g1 ; 9g ; 9h2**

Article 2 : Délégation de signature est également conférée, dans la limite de leurs attributions respectives et conformément aux instructions du directeur départemental des territoires de l'Essonne, aux agents suivants :

Secrétariat Général :

•Mme Véronique CHERRIER, chef de bureau des ressources humaines et de la formation, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1.**

•M. David MAMOU, adjoint au chef de bureau des ressources humaines et de la formation, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7.**

•M. Christophe ZEROUALI, chef du bureau finances et logistique, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7.**

●Mme Yasmina GUESSOUM, chef du bureau des affaires juridiques, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 3a2 ; 3a4 ; 10b.**

●Mme Christine BERTHELOT, adjointe au chef du bureau des affaires juridiques, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 3a2 ; 3a4.**

Service Habitat et Renouvellement Urbain :

●Mme Catherine BELLLOT, chef du bureau parc privé, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 9e.**

●M. Jean-Yves TOURNIEUX, adjoint au chef du bureau parc privé, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7.**

●Mme Elisabeth VIART, **chef du bureau parc public et rénovation urbaine, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : 1a7; 9a25.**

●Mme Chantal PIERSON, adjointe au chef du bureau parc public et rénovation urbaine, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7; 9a25.**

●Mme Tanhee REGENT, chef du bureau politiques et études de l'habitat à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7; 9a18 à 9a23.**

●Mme Patricia JOUENNE, adjointe au chef du bureau politiques et études de l'habitat à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7.**

Service Environnement :

●M. Sylvain ROTILLON, chef du bureau risques et nuisances, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 8a.**

●M. Fabien ESPINASSE, chef du bureau de l'eau, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 8b3 ; 8b6 ; 8b9 ; 8b10; 8b11; 8b12; 8c4 ; 8c9; 8c10.**

●M. Fabrice PRUVOST, chef du bureau forêt chasse et milieux naturels, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 8d ; 8e ; 8f ; 8h.**

Service Economie Agricole :

●M. Sébastien MAZIERES, responsable du pôle foncier, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 5a10, 5b1, 5b2, 5b6, 5b9, 5d2.**

Service Prospective, Aménagement et Urbanisme :

●Mme Florence CONTE-DULONG, chef du bureau application du droit des sols, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 7b1 ; 7b2 ; 7b4 ; 7b6 ; 7b8 à 7b26 ; 7c ; 9h1: 9h2.**

●M. Philippe ARRIET, chef du bureau de la planification, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 7a1 ; 7a2 ; 7a4; 7a5 ; 7a7 ; 7a11 ; 7a12.**

●Mme Jamila ROTY, adjointe au chef du bureau planification, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 7a11 ; 7a12.**

●M. Anthony GISO, adjoint au chef du bureau planification, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 7a11 ; 7a12.**

●Mme Séverine CARPENTIER, chef du bureau connaissance des territoires, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7.**

●M. Daniel EUGENE adjoint au chef du bureau connaissance des territoires, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7.**

Service Transport et Sécurité Routière :

●M. Guillaume LABRIT, chef du bureau éducation routière, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 10a1 ; 10a2 ; 11.**

●Mme Virginie FICOT, adjointe au chef du bureau éducation routière, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7; 11.**

●Mme Christine PAYEN

●Mme Céline ABELIN

●M. Frédéric ALLARI

●M. Didier BAGET

●M. Christian BARNY

●Mme Christine BILLON

●Mme Annie BROCHARD

●M. Ghislain CAILLOT

●M. Michel CHAGNON

●Mme Christelle ELAIN

●M. Lionel FERRER

●M. Christophe GIDOUIN

●M. Sébastien GRIFFO

●M. Christophe MOIRAND

●Mme Anne-Laure NIEL

●M. Bertrand NORMAND

●Mme Laurence POITAYA

●M. Laurent THIBAUT

- M. Jean-Paul COULOMB
- M. Johnny DHIVER

- M. Laurent PANNEQUIN

Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **11a1**.

Service Ingénierie du Développement Durable :

- M. Eric BATAILLE, chef du bureau du bâtiment durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7**.
- M. Jean-Pierre PETIT, chef du bureau maison d'arrêt Fleury-Mérogis, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7**.

Service Territorial d'Aménagement Nord-Est :

- Mme Béline NEUBERT, chef du bureau aménagement durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7**.
- Mme Patricia QUOY, adjointe au chef du bureau aménagement durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7**.
- Mme Jocelyne SELVA, adjointe au chef du bureau aménagement durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7**.
- M. Bruno MASETTY, chef du bureau application du droit des sols, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7**.
- Mme Véronique CARLET adjointe au chef du bureau application du droit des sols, à l'effet de signer les décisions répertoriées au : **1a7**.

Service Territorial d'Aménagement Nord-Ouest :

- Mme Céline PLAT, chef du bureau planification aménagement durable du territoire par intérim et responsable du pôle veille territoriale - SIG au bureau planification aménagement durable du territoire, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7**.
- Mme Véronique IMBAULT, chef de bureau de la construction durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 7b1 ; 7b2 ; 7b4 ; 7b6 ; 7b8 à 7b26**.
- Mme Géraldine TREGUER, chargée de mission pour la sécurité juridique de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay, , à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 7b1 ; 7b2 ; 7b4 ; 7b6 ; 7b8 à 7b26**.

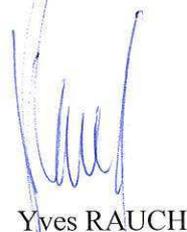
Service Territorial d'Aménagement Sud :

- Mme Corinne KUKIELCZINSKI, chef du bureau ingénierie et aménagement durable, à l'effet de signer les décisions répertoriées aux : **1a7 ; 1d** .

Article 3 : L'arrêté n° 2014-DDT-SG-BAJ-47 du 31 janvier 2014 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 4 : Les agents mentionnés aux articles 1 et 2 sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
de l'Essonne



Yves RAUCH



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n °2014062-0005

**signé par
le Directeur**

le 03 Mars 2014

**91 - Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
Secrétariat Général**

DDT 91 Arrêté de subdélégation de signature
d'ordonnancement secondaire



PREFECTURE DE L'ESSONNE

ARRETE N° 2014-DDT-SG-BFL-123 du 3 mars 2014

portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

Monsieur Yves RAUCH
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts
Directeur Départemental des Territoires de l'Essonne

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 17,
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 29 janvier 2014 nommant M. Yves RAUCH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts directeur départemental des territoires de l'Essonne à compter du 1^{er} mars 2014,
- Vu l'arrêté N° 2014-PREF-MC-2014-012 du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Yves RAUCH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de l'Essonne en matière d'ordonnancement secondaire
- Vu l'avis favorable de M. le Préfet de l'Essonne en date du 28 février 2014

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : à l'effet de signer :

- Dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.
- Les pièces comptables et documents pour l'ordonnancement des recettes relatives à la rémunération des prestations d'ingénierie publique, prévues au titre I de la loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.
- Subdélégation de signature est donnée à :
- **M. Olivier de SORAS**
Directeur adjoint
- **M. Patrick BRIE**
Adjoint au Directeur

ARTICLE 2 : à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- Les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande,
- Les engagements juridiques des subventions,
- La certification du service fait,
- Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Baptiste BLANCHARD**
Chargé du service Environnement
- **Mme Catherine BLOT**
Adjointe au Chargé du Service Économie Agricole (à compter du 1^{er} avril 2014)
- **Mme Amandine CABRIT**
Chargée du Service Prospective, Aménagement et Urbanisme
- **Mme Isabelle CLAVEAU**
Chargée du Service Transport et Sécurité Routière
- **M. Étienne DRAGIN**
Adjoint au Chargé du Service Ingénierie du Développement Durable
- **Mme Évelyne FERET**
Secrétaire Générale
- **M. Jean-Pierre GREGOIRE**
Chargé du Service Territorial d'Aménagement Nord-Est
- **M. Yves GUY**
Chargé du Service Économie Agricole
- **M. Pascal HERVE**
Chargé du Service Ingénierie du Développement Durable
Chargé du Service Territorial d'Aménagement Sud par intérim
- **M. Hugues LACOURT**
Chargé du Service Territorial d'Aménagement Nord-Ouest
- **M. François MILHAU**
Adjoint au chargé du service Environnement
- **M. Simon MOLESIN**
Chargé du Service Habitat et Renouvellement Urbain
- **M. Tristan MOUYNA-HAINRY**
Adjoint au Chargé du Service Habitat et Renouvellement Urbain
- **Mme Natacha NASS**
Adjointe au Chargée du Service Prospective, Aménagement et Urbanisme
- **Mme Myriam SAIDI**
Adjointe au chargé du Service Territorial d'Aménagement Sud

ARTICLE 3 : à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande,
- Les engagements juridiques des subventions,
- La certification du service fait,
- Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Éric BATAILLE**
Chargé du Bureau du Bâtiment Durable
- **Mme Nicole MASSEBEUF**
Responsable de la cellule Logistique au Bureau Finances et Logistique
- **Mme Chantal PIERSON**
Adjointe à la chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine
- **M. Sylvain ROTILLON**
Chargé du Bureau Risques Naturels et Technologiques
- **Mme Élisabeth VIART**
Chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine
- **M. Christophe ZEROUALI**
Chargé du Bureau des Finances et de la Logistique

ARTICLE 4 : à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande,
- Les engagements juridiques des subventions,
- La certification du service fait,

Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Guillaume LABRIT**
Chargé Bureau de l'Éducation Routière

ARTICLE 5 : À l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier et les pièces justificatives,
- Les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Michèle LESUR**
Responsable de la Cellule Finances au Bureau Finances et Logistique
- **M. Christophe ZEROUALI**
Chargé du Bureau des Finances et de la Logistique

ARTICLE 6 : A l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

Les pièces comptables et documents pour l'ordonnancement des recettes relatives à la rémunération des prestations d'ingénierie publique, prévues au titre I de la loi MURCEF N° 2001-1168 du 11 décembre 2001

Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Étienne DRAGIN**
Adjoint au Chargé du Service Ingénierie du Développement Durable
- **M. Pascal HERVE**
Chargé du Service Ingénierie du Développement Durable

ARTICLE 7 : Sont habilités à procéder à la validation informatique des demandes d'engagement juridique et d'attestation du service fait via l'outil Chorus formulaire, les agents listés ci-dessous, sous réserves de la validation formelle préalable de ces engagements par les personnes désignées à l'article 1 à 4 :

- **Mme Michèle LESUR**
Responsable de la Cellule Finances au Bureau Finances et Logistique
- **Mme Chantal PIERSON**
Adjointe à la chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine
- **Mme Élisabeth VIART**
Chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine
- **M. Christophe ZEROUALI**
Chargé du Bureau des Finances et de la Logistique

ARTICLE 8 : Sont habilités à procéder à la validation informatique des demandes d'engagement juridique via l'outil Galion, les agents listés ci-dessous, sous réserves de la validation formelle préalable par les personnes désignées à l'article 1 à 4 :

- **Mme Agnès GANTOIS**
Instructrice dossiers de paiement au Bureau Parc social Rénovation Urbaine
- **Mme Chantal PIERSON**
Adjointe à la chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine
- **Mme Élisabeth VIART**
Chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine

ARTICLE 9 : Sont habilités à procéder à la validation informatique des attestations de service fait via l'outil Galion, les agents listés ci-dessous, sous réserves de la validation formelle préalable par les personnes désignées à l'article 1 à 4 :

- **Mme Chantal PIERSON**
Adjointe à la chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine
- **Mme Élisabeth VIART**
Chargée du Bureau Parc social Rénovation Urbaine

ARTICLE 10 : Sont habilités à procéder à la validation informatique des demandes de paiement des états de frais de déplacement via l'outil Argos, les agents listés ci-dessous, sous réserves de la validation formelle préalable par les personnes désignées à l'article 1 à 4 :

- **Mme Michèle LESUR**
Responsable de la Cellule Finances au Bureau Finances et Logistique
- **M. Christophe ZEROUALI**
Chargé du Bureau des Finances et de la Logistique

ARTICLE 11 : Sont habilités à procéder à la mise en service ou à la sortie des immobilisations dans Chorus, les agents listés ci-dessous, sous réserves de la validation formelle préalable par les personnes désignées à l'article 1 et 2 :

- **Mme Michèle LESUR**
Responsable de la Cellule Finances au Bureau Finances et Logistique
- **M. Christophe ZEROUALI**
Chargé du Bureau des Finances et de la Logistique

ARTICLE 12: L'arrêté N° 2014-DDT-SG-BFL – 045 du 30 janvier 2014 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué est abrogé.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires



Yves RAUCH

